

## Occuper la fonction de tuteur

L'apprentissage est à la fois un véritable tremplin pour l'emploi des jeunes, mais également une opportunité d'intégration de ses futurs collaborateurs ou collaboratrices, formé·e·s sur son propre terrain pour l'entreprise. Depuis le 5 mars 2019, la formation des tuteurs et tutrices ou maîtres et maîtresses d'apprentissage est obligatoire. L'objectif de cette formation est d'apporter au tuteur ou à la tutrice le socle des éléments fondamentaux nécessaires pour accompagner efficacement ses futur·e·s alternants et alternantes.

Notre approche pédagogique s'appuie sur l'expérience des participants et participantes et favorise l'expression du vécu, l'échange d'expérience et les mises en situation. Nous favorisons la dynamique de groupe et la prise en compte des réalités de l'entreprise.

### Objectifs pédagogiques

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES SERONT EN MESURE DE :

- Situer le sens de la fonction de tuteur et tutrice : rôle et posture attendus
- Poser un cadre propice à une collaboration efficace, tant sur le plan juridique que relationnel
- Accompagner la montée en compétence de l'alternant ou de l'alternante
- Appréhender les bonnes pratiques de suivi au quotidien, en présentiel ou en distanciel

### Public & Prérequis

- Tuteurs et tutrices d'alternants et d'alternantes

**Possibilité d'organiser des ateliers de retour d'expérience, en présentiel ou en visioconférence, 1 à 2 mois après la fin de la formation.**

### Tarifs & Accessibilité

Pour plus d'informations sur les modalités financières ou en cas de nécessité d'adaptation des modalités d'accès à un handicap ou pour toute autre situation particulière, veuillez nous contacter au

09 52 21 94 57

ou via [formation@AetK.fr](mailto:formation@AetK.fr)

**Durée**  
**1 jour,**  
**soit 7h**

● ● ● 17 rue de Saint-Lambert - 54000 Nancy